



Aperçu sur Les travaux des 24^{ème} sessions des organes subsidiaires de la convention cadre des Nations Unies l'UNFCCC.

Bonn, 15-26 Mai 2006

Le premier séminaire de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC) "Dialogue sur l'action de coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques à travers l'amélioration de la mise en application de la Convention," s'est tenu à Bonn, en Allemagne, les 15 et 16 mai 2006. L'événement a eu lieu avant les vingt-quatrième sessions des Organes Subsidiaires (SB 24) de l'UNFCCC (18-26 mai) et la première session du Groupe de Travail Spécial (GTS) sur les Nouveaux Engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (17-25 mai). Le Dialogue de l'UNFCCC et le Groupe de Travail Spécial au titre du Protocole de Kyoto sont tous deux organisés en résultat des décisions prises à la onzième Conférence des Parties (CdP 11) de l'UNFCCC et à la première Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 1), à Montréal, en décembre 2005. La décision concernant le dialogue de l'UNFCCC (1/CP.11) a décidé de l'engagement d'un dialogue pour un échange d'expériences et une analyse des approches stratégiques devant encadrer l'action de coopération à long terme sur les changements climatiques, à travers "un échange ouvert et non contraignant, de vues, de renseignements et d'idées." Au cours des deux journées du Dialogue, plusieurs centaines de participants se sont

engagés dans des débats et des échanges de vues sur les sujets suivants: l'avancement des objectifs de développement de manière compatible avec la préservation des ressources; le traitement de l'action à entreprendre en matière d'adaptation; et la réalisation du plein potentiel des technologies et des opportunités basées sur le marché. Au cours des échanges de vues informels, les participants se sont assis autour de tables rondes. Certains participants ont estimé que l'échange a montré l'existence d'un certain nombre de vues communes sur le futur à long terme de la Convention. Toutefois, plusieurs participants ont fait observer que ce premier Dialogue n'est que le début d'un long processus, et que de nombreux points de vue divergents sur l'action et les orientations futures pourraient émerger de manière plus claire au fur et à mesure de l'avancement du processus. Le Co-moderateur Bamsey a invité les délégués à fournir des orientations concernant l'organisation des travaux des séminaires qui vont suivre. La plupart des délégués ont souligné la nécessité de débats focalisés. Le Co-moderateur Bamsey a déclaré que son collègue et lui-même présenteront des propositions sur la manière d'organiser le prochain Dialogue, fin août, et a accueilli favorablement l'idée de recevoir des contributions écrites supplémentaires, fin mai. Remerciant les participants pour leurs exposés, leurs idées et leurs apports, En conclusion le séminaire n'a

abouti à aucun résultat contraignant ou négocié, même si un rapport des co-moderateurs sera produit en août. L'événement était le premier de quatre séminaires sur ce thème, appelés à être organisés par le secrétariat de l'UNFCCC du 17 au 26 mai 2006 s'est tenue La

vingt-quatrième sessions des corps subsidiaires (SB 24) de la convention-cadre de l'ONU sur le changement de climat (UNFCCC) et de la première session du groupe de travail Ad hoc sur d'autres engagements pour des parties de l'annexe I sous le protocole de Kyoto (A.W.G.). Le dialogue d'UNFCCC et l'A.W.G. a porté sur les nouveaux processus résultant des décisions prises pendant la onzième conférence des parties (CANNETTE DE FIL 11) à l'UNFCCC et la première conférence des parties servant de réunion des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP 1) à Montréal vers la fin de 2005. Les deux nouveaux processus sont prévus pour considérer une approche à l'action coopérative à long terme sur le changement de climat. Dans l'A.W.G., les délégués ont échangé des points de vues initiales sur le processus pour établir des engagements futurs pour des parties de l'annexe I (pays industrialisés) pour la période post-2012, quand la première période d'engagement du protocole de Kyoto soit finit. Après des consultations informelles étendues, un accord a été conclu tard jeudi, 25 mai, sur un texte visant les plans de l'A.W.G. pour ses travaux futurs. Au SB 24, le corps subsidiaire pour l'exécution (SBI) a traité les différents points telles que les communications nationales, des sujets financiers et administratifs, renforcement de capacité, et des arrangements pour de futures réunions intergouvernementales. Le corps subsidiaire pour le Conseil scientifique et technologique (SBSTA) a considéré une gamme de thèmes, y compris le programme de travail de cinq ans sur l'adaptation, la réduction, transfert de technologie, réduisant des émissions à partir du déboisement dans les pays en voie de développement, et plusieurs thèmes méthodologiques sous l'UNFCCC et Kyoto proclament un protocole. SBI et SBSTA ont ensemble adopté 30 conclusions et





L'APRUE se dote d'une nouvelle organisation

La nouvelle organisation de l'APRUE s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la Maîtrise de l'Énergie. Elle a été élaborée en tenant compte des dispositions du décret 04-314 du 25/09/2004 modifiant et complétant le décret 85.235 du 25/08/1985 portant création de l'APRUE. L'arrêté interministériel du 06 juillet 2005 modifiant l'arrêté interministériel du 17 septembre 2000, désigne l'APRUE en tant que partie à la convention avec le Ministère de l'Énergie et des Mines pour la prise en charge des actions d'élaboration du PNME et d'instruction des projets éligibles au Fonds National pour la Maîtrise de l'Énergie.

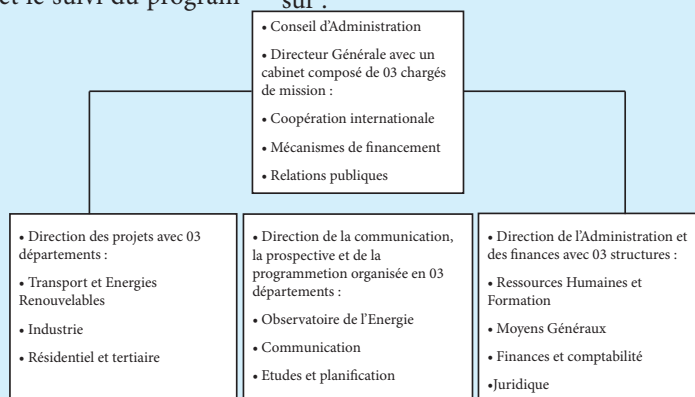
Missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, notamment:

- La mise en oeuvre d'actions d'animation et de coordination de la Maîtrise de l'Énergie.

- L'élaboration et le suivi du programme National de Maîtrise de l'Énergie.

L'objectif visé par cette organisation est de renforcer les filières techniques spécialisées, encourager les

initiatives internes et capitaliser l'expérience au sein de l'encadrement. La nouvelle organisation de l'APRUE a été mise en place en décembre 2005, après accord de Monsieur le Ministre de l'Énergie et des Mines. Elle s'articule essentiellement sur :



Suite de la page 4

un projet de décision. Cependant, la plupart de ces textes n'ont pas contenu des accords substantifs, et à la place ont simplement fait suivre aux thèmes de la SB 25 pour un examen plus approfondi. Le SB 25 aura lieu à côté d'A.W.G. 2, de CANNETTE DE FIL 12 et de COP/MOP 2 en novembre 2006, à Nairobi, Kenya. En plus du SB régulier 24 sessions et l'A.W.G., beaucoup contactent le groupe et les consultations officieuses ont eu lieu afin d'essayer d'aider les corps subsidiaires à accomplir le progrès à leurs ordres du jour. En outre, une autre réunion de pré session et trois ateliers (side events)

ont été tenus En termes de développer le régime de climat, le SB 24 et l'A.W.G. 1 n'ont réalisé aucune percée principale. Mais ce n'était pas son but. Les négociations de climat montrent un modèle cyclique, et le SB 24 et A.W.G. 1 peut être vu comme début d'une nouvelle phase après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto et développements principaux à Montréal en 2005. Au-dessous de la surface d'une réunion apparente, cependant, les choses commencent à se déplacer et les processus pour considérer le futur à long terme sont maintenant en cours. Le point à souligner durant

la session des workshop de la SBSTA l'émergence des énergies renouvelables dans l'ordre du jour, suivie de side events, essentiellement les side events organisés par les Allemand (représenté par les hauts responsables du ministère de l'environnement Allemand) portant sur l'application des énergies renouvelables comme projet MDP. Le 27 mai s'est faite la clôture officielle des travaux des 24ème sessions des organes subsidiaires de la convention cadre des Nations Unies l'UNFCCC.

AWG : Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto
CCS : Protocol
CDM : Carbon capture and storage
CER : Clean Development Mechanism
CGE : Certified Emissions Reductions (CDM)
COP : Consultative Group of Experts on non-Annex I national communications
COP/MOP : Conference of the Parties
DNAs : Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties
DNAs : Designated National Authorities for the CDM

EGTT : Expert Group on Technology Transfer
EU ETS : European Union Emissions Trading Scheme
HCFC-22 : Hydrochlorofluorocarbon-22
HFCs : Hydrofluorocarbons
HFC-23 : Hydrofluorocarbon-23
HWP : Harvested wood products
IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change
ITL : International Transaction Log
JI : Joint Implementation
LEG : Least Developed Countries Expert

Group
LULUCF : Land use, land-use change and forestry
PFCs : Perfluorocarbons
SB : UNFCCC Subsidiary Body
SBI : Subsidiary Body for Implementation
SBSTA : Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
SCCF : Special Climate Change Fund
TNA : Technology Needs Assessments
UNFCCC : United Nations Framework Convention on Climate Change

M^{lle} B. ABADA Chargée d'Études